



Délibération N°06_2023

Votée le 23 février 2023

**Objet : Demande de subventions – Ajustement LEADER projet CK tranche2
+ convention avec la mairie de Saint-Priest-sous-Aixe pour mise à disposition des
terrains + mise à jour convention avec le CK pour usages et entretien**

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 087-200024743-20230223-D06_2023-DE



L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 23 février à 18h20, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 10 février 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle Yves Montand à Aix-sur-Vienne et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Patrick ROBERT, Loïc GAYOT, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Gérard BOUCHETEIL, Francis PONTEGNIE (x2)

Mr Patrick COTTAZ

Présents en visioconférence : M. David COUEGNAS, Jean-Luc CELERIER, Antony THEYS, Pascal CLUZEAU, Bruno CHAPLOT (x2), Ludovic PERUCAUD, Mmes Marie LAPLACE (x2), Nicole DUPIN, Marie-Jeanne NICAUD

Pouvoirs : M. Jean DUCHAMBON à Pascal CLUZEAU

Excusés : Mrs Christian VIGNERIE, Richard SIMONNEAU, Christian DESROCHE, Jean-Pierre GRANET, Philippe JANICOT, Emilie RABETEAU, Jean-Pierre PATAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick ROBERT

Depuis 2017-2018, le syndicat conduit une opération d'aménagements et de mise à niveau des équipements liés à la pratique des activités nautiques. Cette opération est soutenue financièrement par la DETR et le Département de la Haute Vienne.

Une première tranche de travaux a également bénéficié de fonds LEADER du GAL de la Fédération Chataigneraie Limousine. Elle est désormais close.

La seconde tranche consiste à réaménager l'aire d'accueil du moulin de la Mie sur la Vienne à Saint Priest sous Aix. Après la phase de consultation publique, les montants de travaux de cette tranche doivent être ajustés et le plan de financement mis à jour. Une seule offre a été reçue de l'entreprise KAORI Constructions, qui répond en tout point aux exigences du cahier des charges.

Pour mémoire, les plans et procédures administratives (urbanisme et prévention du risque inondations notamment) ont été avancés et devraient être finalisés pour une réalisation avant l'été 2023.

Des dépenses nouvelles au BP 2023 seront inscrites pour environ 69.500 € TTC (marché seconde tranche) mais avec des options non obligatoires d'environ 6.300 € TTC.

Cette opération doit pouvoir bénéficier de subventions respectivement d'environ 45 % de LEADER et 20 à 30 % du Département de la Haute Vienne en complément des aides DETR encore en cours. L'objectif est d'atteindre 80 % du montant HT de cette opération éligible au FCTVA.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE

Article un : Mise à jour du plan de financement, demande de subventions et acceptation devis

- d'approuver le plan de financement global prévisionnel proposé pour cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer une consultation des partenaires financiers sur cette base et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'offre qui répond techniquement aux exigences du cahier des charges.

Article deux : Convention de mise à disposition des terrains

- d'autoriser Monsieur le 1^{er} vice-Président à signer la convention avec M. le Maire de Saint Priest sous Aix pour l'aménagement de l'aire d'accueil canoë kayak du moulin de la Mie

Article trois : Mise à jour de la convention avec les clubs de canoë kayak

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec les présidents des clubs de canoë-kayak.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 23/02/2023

Le Président,

Philippe BARRY

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 18	
Votants : 19	
Pour : 19	Contre :
Abstention :	Publication ou Notification le :